

Bons principes de prescription des antibiotiques chez les animaux de compagnie

Vétérinaires



Outils de formation - promotion des bonnes pratiques

L'antibiorésistance est étroitement liée à l'usage et au mésusage des antibiotiques. Pour limiter au mieux ce processus inéluctable, le prescripteur doit respecter des préconisations strictes.



Antibiothérapie
Antibiorésistance
Bonnes pratiques
Animaux de compagnie

Mots clés

Des consensus scientifiques, associés à des contraintes réglementaires, encadrent l'usage de l'antibiothérapie.

Le traitement curatif probabiliste est actuellement prédominant. Il se base sur l'efficacité espérée d'un antibiotique sur une espèce bactérienne supposée.

Idéalement, le traitement ciblé s'appuie sur une documentation bactériologique et un antibiogramme. Son impact financier et le délai de réponse en sont les facteurs limitants. L'antibiogramme est obligatoire¹ si l'on veut prescrire un antibiotique d'importance critique (AIC).

L'antibioprophylaxie, excluant les AIC, est limitée à des circonstances précises² (interventions chirurgicales à risque infectieux élevé, déficience immunitaire, etc.). Les traitements métagylactiques, administrés à l'ensemble d'un groupe comprenant des animaux malades et cliniquement sains, sont possibles, quoique rares, chez les animaux de compagnie.

La classification de l'European Medicine Agency³ définit 4 catégories de familles d'antibiotiques, D-C-B-A, selon leur propension à générer une antibiorésistance. Les molécules appartenant à la catégorie D, voire C (spectres plus étroits), sont à privilégier. Les AIC appartiennent à la catégorie B. Les molécules de la catégorie A sont interdites en France et s'ajoutent à la liste des antibiotiques réservés à la médecine humaine.

Il faut traiter rapidement avec une posologie (dose, fréquence) dépendant du couple antibiotique/pathogène incriminé (cf. RCP). Les données actualisées sur la durée des traitements sont encore limitées.

Les propriétés pharmacocinétiques de la molécule prescrite, diffusion vers le tissu cible en particulier, doivent correspondre aux caractéristiques de l'infection.



Crédit photo : DV C. Mège

① [Décret](#)

② [Règlement UE](#)

③ [Classification des antibiotiques](#)